



## ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1761, 1785, 1786 ET 1789

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 16 décembre 2024, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1761 intitulé : « **Règlement relatif à l'assainissement des eaux usées de la Ville** ».
- Règlement numéro 1785 intitulé : « **Règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2025** ».
- Règlement numéro 1786 intitulé : « **Règlement décrétant l'imposition d'une variété de taux de la taxe foncière générale et d'autres dispositions concernant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2025** ».
- Règlement numéro 1789 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 554 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout** ».

Ces règlements entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 17 décembre 2024.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville